

# Vieux-Condé: une mutuelle santé à tarifs avantageux pour les habitants

Publié le 13/11/2015 D. W. (CLP)

**En s'inscrivant dans la démarche « Ma commune, ma santé », la municipalité permet aux habitants de disposer d'une mutuelle complémentaire compétitive, sans questionnaire de santé, sans limite d'âge et proposant trois niveaux de prestations.**



Les retraités vieux-condéens très intéressés lors de la réunion publique du 10 novembre organisée par la municipalité.

La ville pense avoir trouvé la solution pour éviter que ses habitants fragilisés ne renoncent à se soigner. La municipalité propose désormais une mutuelle communale à ses administrés. « *Quand j'ai constaté qu'un certain nombre de Vieux-Condéens n'avaient plus accès à une couverture de frais de santé et que d'autres se couvraient à minima par manque de moyens financiers, j'ai voulu faire quelque chose, car l'accès à la santé se trouve au cœur des préoccupations de la municipalité, explique le maire, Guy Bustin. L'objectif est de permettre à tous les Vieux-Condéens de disposer d'une mutuelle complémentaire à moindre coût.* »

Cette initiative est portée par le CCAS et l'association ACTIOM (actions de mutualisation pour le pouvoir d'achat). À ce jour, près de 550 communes se sont d'ores et déjà engagées dans ce dispositif. Avec l'entrée en vigueur prochaine de la loi rendant obligatoire la complémentaire santé en entreprise, seuls les non-salariés resteront concernés pour adhérer à ces offres.

## **De 16 à 280 euros par mois**

L'accès à cette mutuelle santé communale ne nécessite pas de réponse préalable à un questionnaire. Il est possible de choisir la formule la mieux adaptée aux besoins de chacun avec trois niveaux de garantie proposés et trois mutuelles. Les tarifications proposées s'étalent de 16 euros par mois pour un enfant de moins de 18 ans en formule « économique » jusqu'à 280 euros pour les plus de 70 ans en formule « famille confort ».

**Plus de renseignements auprès du CCAS de Vieux-Condé au 03 27 41 23 47.**